



Colombier Saugnieu

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION SEJOURS ET BAFA

CONDITIONS D'OBTENTION

ETRE DOMICILIE SUR LA COMMUNE DE COLOMBIER SAUGNIEU

Le CCAS subventionne :

- Les colonies de vacances, les séjours linguistiques, les voyages scolaires... agréés Jeunesse et Sport pour les jeunes jusqu'à la veille de leurs 19 ans.
- Le BAFA pour les jeunes jusqu'à la veille de leurs 21 ans.

Montant de la subvention :

Le séjour est subventionné à hauteur de 65 % du coût du séjour dans la limite de 450 euros maximum, selon quotient familial, par an et par enfant et selon le barème suivant :

- De 0 à 1000 : 450 euros
- De 1001 à 1499 : 300 euros
- 1500 et plus : 150 euros

1 - Je constitue mon dossier :

- ❖ Un courrier de demande indiquant les noms, prénoms et date de naissance de l'enfant concerné, **vos coordonnées téléphoniques et adresses mail**.
- ❖ Le document de l'organisme indiquant le montant du séjour (facture, facture pro-forma, attestation d'inscription...)
- ❖ Mon dernier relevé d'imposition ou quotient familial de la CAF
- ❖ L'attestation des employeurs des 2 parents indiquant si oui ou non vous avez droit à une aide de leur part (le montant octroyé doit être indiqué)
- ❖ Le RIB de l'organisme

2 - Je dépose mon dossier auprès du CCAS.

Le dossier **COMPLET** doit être déposé dès sa constitution et dans tous les cas **AVANT** le début du séjour auprès du CCAS. Tout dossier incomplet déposé après le séjour ne sera pas traité et sera automatiquement rejeté.

3 - Versement de la subvention.

Le CCAS étudie votre dossier et procède au versement de la subvention directement à l'organisme, à compter du 15 de chaque mois.

Je contacte l'organisme afin qu'il me rembourse le trop versé si tel est le cas.

Vous avez besoin d'aide ou d'explications dans vos démarches

Le CCAS de la Commune reste à votre disposition pour vous aider :

- Par téléphone : 04.78.32.85.07
- Par mail : ccas@mairie-colombiersaugnieu.fr